

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 2 décembre 2024

Date de convocation : 27/11/2024

Présents : MM. **POINTUD** Cyril, **BONNET** Jérémy, **BERTHELLEMY** Fanny, **DUVERDIER** Yann, **HANCZYK** Jean-Luc, **JANAH** Houssni, **MONTAGNAC** Olivier, **ROUYER** Jérôme, **SIMONET** Audrey

Absents excusés : **BASTOS-HANCZYK** Flavie, **CUNIS** Christelle, **HOYET** Delphine, **MERAT** Guy

Absents : **VAROQUIER** Clément

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres présents de la nécessité de rajouter un sujet à l'ordre du jour de ce soir et demande l'accord de son conseil municipal pour la prise d'une délibération s'y rapportant.

A l'unanimité, les membres présents acceptent le rajout de ce sujet.

Approbation du compte rendu du 4 novembre 2024

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention auprès de CMMA Assurance

Monsieur le Maire explique que CMMA Assurance accompagne les communes sociétaires depuis plus de 5 ans, ayant des risques tels que des édifices religieux, des salles des fêtes, des gymnases, des écoles, ..., en participant aux frais liés à la vérification des installations électriques.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la commune de Saint Etienne au Temple est sociétaire depuis plus de 5 ans auprès de CMMA Assurance,

CONSIDERANT que la commune de Saint Etienne au Temple n'a pas sollicité de subvention auprès de CMMA Assurance depuis moins de 3 ans,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de CMMA Assurance pour une participation aux frais liés à la vérification des installations électriques des bâtiments communaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Tarification communale 2025

Monsieur le Maire présente les tarifs communaux appliqués en 2024 et demande à l'ensemble des membres présents s'ils souhaitent revaloriser ces diverses tarifications.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir les tarifs communaux pour l'année 2025, soit :

Périscolaire :

- Cantine = 5,53 €
- Garderie = 1,70 €

Salle des fêtes :

	Location sans vaisselle	Forfait vaisselle (120 pers max.)
Résident de la Commune	340	100
Particulier Extérieur	790	100
Réunion professionnelle et/ou Vin d'honneur Extérieurs	340	100
Association Locale	GRATUITE Au-delà de 3 réservations => 160 €	

Cimetière :

	CONCESSION			COLUMBARIUM			CAVURNE		
Durée	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans
Tarif achat	125 €	250 €	400 €	650 €	750 €	1000 €	350 €	500 €	650 €
Tarif renouvellement	90 €	150 €	-	550 €	650 €	-	250 €	400 €	-

Mise en place d'un contacteur chauffage - Ecole

Suite à l'installation d'un programmateur de chauffage dans le groupe scolaire, il s'est avéré que pour un fonctionnement optimal, il a fallu rajouter un contacteur général sur le chauffage. Le devis avait été accepté lors du conseil municipal du 23 septembre 2024.

Le mandat a été rejeté par le service de gestion comptable faute de crédits suffisants sur l'opération 2024/7 – Programmateur chauffage école + salle des fêtes.

Aussi, afin d'honorer la facture et après en avoir délibéré, les membres présents, décident donc de procéder à une décision modificative sur le budget M57 2024, à savoir :

Section de fonctionnement :

Dépenses : Chapitre 11 – Compte 615221 - 330 €

Dépenses : 023 Virement à la section d'investissement 330 €

Section d'investissement :

Dépenses : Compte 2158 – Opération 2024/7 330 €

Recettes : 021 Virement de la section du fonctionnement 330 €

Transfert de la compétence scolaire et périscolaire à Châlons Agglo

Monsieur le Maire informe les conseillers d'une entrevue avec Monsieur le Président de Châlons Agglo en présence de Mesdames Christelle CUNIS, Adjointe déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, Christel MARTINEZ, Directrice des affaires scolaires et périscolaires de Châlons Agglo, Marine ROYER, Directrice de Cabinet et Mélanie ACOSTA, cheffe de Cabinet.

Monsieur le Maire y a évoqué les difficultés concernant le fonctionnement du restaurant scolaire. Il a également demandé si la communauté d'agglomération était prête à réétudier le transfert de la compétence scolaire et périscolaire.

Pour rappel, par délibération du 27 juin 2019 (délibération n° 29/19), le Conseil Municipal avait décidé, à l'unanimité, du transfert des compétences scolaires et périscolaires à Châlons Agglo. Ce transfert n'avait pu aboutir par décision du Préfet.

Le Président de Châlons Agglo n'est pas hostile à réexaminer ce transfert. Afin de poursuivre les démarches, il convient de consulter le conseil municipal actuel pour sécuriser cette nouvelle demande.

Après en avoir débattu et émis plusieurs hypothèses, les membres présents ont décidé d'ajourner cette délibération et d'étudier en réunions de commission scolaire toutes les possibilités avant de prendre leur décision.

Présentation des projets d'investissement 2025

Monsieur le Maire présente d'abord les travaux d'investissement entrepris en 2024 pour un montant total de quasiment 71 000 €.

Ensuite, il expose différents projets pouvant être menés en 2025.

Ces projets, et ceux apportés ultérieurement, seront analysés, au vu des possibilités financières de la Commune, lors de la prochaine réunion de commission finances.

INFORMATIONS DIVERSES

Dates des prochains conseils municipaux – 1^{er} semestre 2025

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| - Lundi 3 février 2025 | - Lundi 28 avril 2025 |
| - Lundi 3 mars 2025 | - Lundi 19 mai 2025 |
| - Lundi 31 mars 2025 | - Lundi 23 juin 2025 |

Une réunion de la commission finances se tiendra le lundi 27 janvier 2025 à 20h30.

Grève du jeudi 5 décembre

Monsieur le Maire informe qu'en raison d'un mouvement de grève le jeudi 5 décembre suivi par les 4 enseignantes ainsi que les 3 agents du périscolaire, l'école et des services périscolaires seront fermés.

Les parents en ont été informés dès le vendredi 22 novembre.

Réunion Participation Citoyenne

Une réunion pour la Participation Citoyenne – anciennement Voisins Vigilants – est organisée par la Gendarmerie le lundi 9 décembre à 19h30 à la salle des fêtes de Dampierre au Temple.

Les référents et toute nouvelle personne souhaitant y participer sont cordialement invités.

Proposition d'achat d'un terrain

Suite à la proposition de vente d'un terrain non constructible, situé derrière le château d'eau, le vendeur a fait une offre de prix.

A l'unanimité, le Conseil a donné son accord à Monsieur le Maire pour faire une proposition d'achat.

Pylône Orange

Dans le cadre du développement de son réseau, l'opérateur Orange a mandaté la société ENSIO en vue de l'implantation d'une antenne-relais permettant d'améliorer la couverture réseau de SAINT ETIENNE AU TEMPLE, et d'apporter un service de téléphonie mobile de qualité aux habitants et usagers.

Monsieur le Maire, suite à l'approbation des membres présents, va reprendre contact avec la société afin de réaliser une étude plus approfondie.

Repas des aînés

Monsieur Olivier MONTAGNAC prend la parole pour informer l'assemblée que le repas des aînés aura lieu cette année le dimanche 9 mars 2025 dans la salle des fêtes de Saint Etienne au Temple.

URBANISME

DP 051 476 24 R0021

Studio meublé

Mme HOYET Delphine

2 rue Jacques de Molay

DP 051 476 24 R0022

Création d'une fenêtre de toit

M. Jimmy TOQUART

26 Rue de Saint Léger

DP 051 476 24 R0023

Isolation de façade par l'extérieur

M. Jimmy TOQUART

26 Rue de Saint Léger

DP 051 476 24 R0024

Installation de volets roulants + changement porte d'entrée

M. Thomas VAN HUFFEL

16 rue des Coquelicots

DP 051 476 24 R0025

Construction d'un abri bois + installation d'un portail

M. Thomas VAN HUFFEL

16 rue des Coquelicots

PC 051 476 24 R0004

Extension d'une maison

M. Rémy GIRARDEY

24 rue de Cuperly

FIN DE SEANCE A 23 H 35

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

- Lundi 3 février 2025

Le Maire

Cyril POINTUD

